

[http://voir.ca/daniel-baril/2014/01/14/quebec-inclusif-et-le-syndrome-des-trois-singes/?fb_action_ids=270167883131813&fb_action_types=og.recommends&fb_source=other_multiline&action_object_map=\[204216943117423\]&action_type_map=\[%22og.recommends%22\]&action_ref_map](http://voir.ca/daniel-baril/2014/01/14/quebec-inclusif-et-le-syndrome-des-trois-singes/?fb_action_ids=270167883131813&fb_action_types=og.recommends&fb_source=other_multiline&action_object_map=[204216943117423]&action_type_map=[%22og.recommends%22]&action_ref_map)

« Québec inclusif » et le syndrome des trois singes

14 janvier 2014 10h29 · Daniel Baril

Y a pas de problème, la « charte » est inutile et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, clament depuis des mois les anti-charte de Québec inclusif. On peut dire qu'ils souffrent du syndrome des trois singes: ils ne voient rien, n'entendent rien et ne disent rien qui risque de déplaire aux intégristes.



J'emprunte cette image des trois singes à Fatoumata Sidibé, une députée belge musulmane et démocrate, que l'on peut entendre à cette émission de [Désautels le dimanche](#) (12 janvier, 11h07). Tout ce qu'elle dit sur la situation en Belgique peut s'appliquer au refus de voir la réalité manifesté par nos inclusifs, mieux nommés « inclusivistes » (notez comment Désautels cherche à marginaliser les propos de la députée).

Si Québec inclusif avait besoin d'un nouveau cas pour se réveiller, Lise Payette vient de nous en donner un dans une [récente émission des Francs tireurs](#) (à la 11^e minute): à l'Institut de gériatrie de Montréal, une infirmière musulmane voilée a refusé de lui faire sa toilette parce que sa religion lui interdit de toucher les parties génitales d'une autre personne!



Suite à la diffusion de cette entrevue, un autre cas de même nature a été signalé à [Richard Martineau](#) : à l'hôpital Jean-Talon, une infirmière voilée a refusé, pour des raisons religieuses, d'administrer un calmant par suppositoire à un patient qui venait d'être opéré! Les craintes exprimées par Janette Bertrand l'automne dernier à propos de telles éventualités, craintes dénoncées comme islamophobes par les inclusivistes, deviennent tout à coup des réalités. Des réalités qu'ils refusent de voir par aveuglement volontaire.

Quand la religion disqualifie
Malgré ce genre de dérapage, les inclusivistes continuent de soutenir que le port de signes religieux permet l'intégration par le travail. Si c'est le type d'intégration que nous promet la « laïcité ouverte » à l'intégrisme, on ne se portera que mieux en s'en passant.



Le refus de ces deux infirmières devrait suffire à les disqualifier pour le poste qu'elles occupent puisqu'elles ne peuvent assumer les fonctions élémentaires pour lesquelles elles ont été engagées. Si elles se sont permis de faire passer leurs croyances religieuses avant leur devoir professionnel, c'est que la permission de porter leur hidjab au travail leur ouvre la porte à ce genre d'excès et elle s'attendent à ce qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi il faut interdire ces signes ostentatoires: si elles ont franchi les étapes de l'embauche, c'est que les filtres ne sont pas suffisamment serrés. Il faudra encore le répéter souvent parce que les inclusivistes se bouchent les oreilles: le signe religieux ostentatoire ne vient jamais seul parce qu'il est le symbole d'un rapport privilégié avec la religion. Le message qu'il véhicule est que la religion doit primer sur tout le reste.

Ces deux cas montrent que la faible minorité de musulmanes voilées (autours de 15%) nuit à l'ensemble des musulmanes puisque des employeurs, devant de tels faits, ne peuvent qu'hésiter à les embaucher.

En interdisant le port de ces signes dans les affaires de l'État et dans la fonction publique, on envoie un message clair indiquant de laisser à la porte les croyances religieuses et tout ce qui vient avec. Il faut donner raison à Bernard Drainville qui affirme que cette interdiction contribue à limiter l'expansion de l'intégrisme religieux qui cherche à s'introduire dans l'administration publique. Toute intervention de l'État qui viserait prioritairement à lutter contre l'intégrisme (comme nous le promet Fatima Houada-Pépin) devrait de toute façon inclure une telle mesure.

Aux yeux des inclusivistes, plus de religion dans l'administration publique assurerait plus d'égalité et plus de liberté. Mais aucune religion n'a jamais été un facteur de liberté et d'égalité. Bien au contraire, la conquête des droits humains s'est faite en dépit des religions. Les luttes sociales récentes (droit à l'avortement, mariage des conjoints de même sexe, mort digne, égalité des hommes et des femmes, etc.) sont encore là pour nous le rappeler. Des choses qu'on n'entendra jamais de la bouche des inclusivistes parce qu'ils ont le pied dans la

bouche.



Les inclusifs contre la laïcité

Depuis l'invention du terme « laïcité ouverte », concept autour duquel s'est constitué Québec inclusif, les militants laïques ont toujours soutenu qu'il s'agissait d'une pseudo laïcité, d'une laïcité chimérique sans portée. Le débat actuel nous le montre bien. Si les inclusivistes semblent d'accord pour interdire les signes religieux aux policiers, aux juges et parfois aux enseignantes, c'est au nom de la fonction d'autorité ou du rôle pédagogique qu'exercent ces personnes et non au nom de la laïcité. Étant donné qu'à leurs yeux les fonctionnaires n'exercent pas d'autorité (ce qui est faux puisque les fonctionnaires ont pour rôle d'appliquer les lois), les inclusivistes ne voient pas de raison de leur interdire les signes religieux; c'est la meilleure démonstration que pour eux la laïcité n'est pas une raison suffisante pour bloquer l'intrusion du religieux dans les affaires de l'État. Autrement dit, ils n'acceptent la laïcité qu'en théorie et refusent d'appliquer le principe dans la pratique.